



Licenciement motif perso, conciliation

Par **Dana**, le **01/09/2011** à **23:10**

Bonsoir,

Suite à ma grossesse, n'ayant trouvé aucun mode de garde pour mon bébé, j'avais demandé à mes anciens employeurs s'il était possible de mettre un terme à mon contrat de travail.

N'ayant vu aucun inconvénients de leurs côtés (ils avaient déjà une autre employée pour me remplacer), ils ont procédé par un licenciement pour motif personnel

Je leurs avaient dis que j'étais prête à renoncer aux indemnités de départ (cela faisait 6 ans que j'étais dans l'entreprise), mais ils n'ont pas voulu me restituer mes indemnités de congés payés acquis, je me suis retrouvée au pieds du mur car en plus je n'ai pas eu d'entretien préalable au licenciement, cet entretien m'aurais permis de retourner sur ma décision. Tout s'est fait par téléphone.

Mon ancien employeur m'a fait écrire un texte disant que comme je demandais la rupture du contrat, je renoncé alors à tous mes droits.

Je tiens à préciser que mon licenciement a été fait alors que j'étais encore en congés maternité et que je souffrais d'hypertension artérielle gravidique suite à une pré-éclampsie sévère à l'accouchement dont ils étaient au courant.

N'ont-ils pas profitaient de ma faiblesse ?

Je passe en conciliation très bientôt, que dois-je dire ? Puis-je dire que c'est moi qui ai demandé en premier la rupture ? Sans doute diront-ils que je voulais toucher le chômage (oui bien évidemment que cela m'arrange), que dois-je dire exactement je vous avoue que j'appréhende un peu malgré le fait qu'ils n'ont pas respectés la procédure, je n'ai jamais reçu ma lettre de licenciement.

Merci par avance.

Par **P.M.**, le **02/09/2011** à **10:13**

Bonjour,

Il en sera de l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes en fonction des éléments proposés pour savoir s'il y a eu démission de votre part où s'il s'agit d'un licenciement sans respect de la procédure et/ou sans cause réelle et sérieuse de plus pendant votre congé maternité...

En tout état de cause, l'indemnité de congés payés vous restait due...

Par **Dana**, le **02/09/2011** à **12:09**

Bonjour,

Serais-je susceptible de perdre droit au assédics ou pire rembourser les mois versés par pôle emploi ?

merci.

Par **P.M.**, le **02/09/2011** à **14:06**

Bonjour,

Il faudrait savoir quel document vous avez produit à Pôle Emploi pour obtenir l'indemnisation...